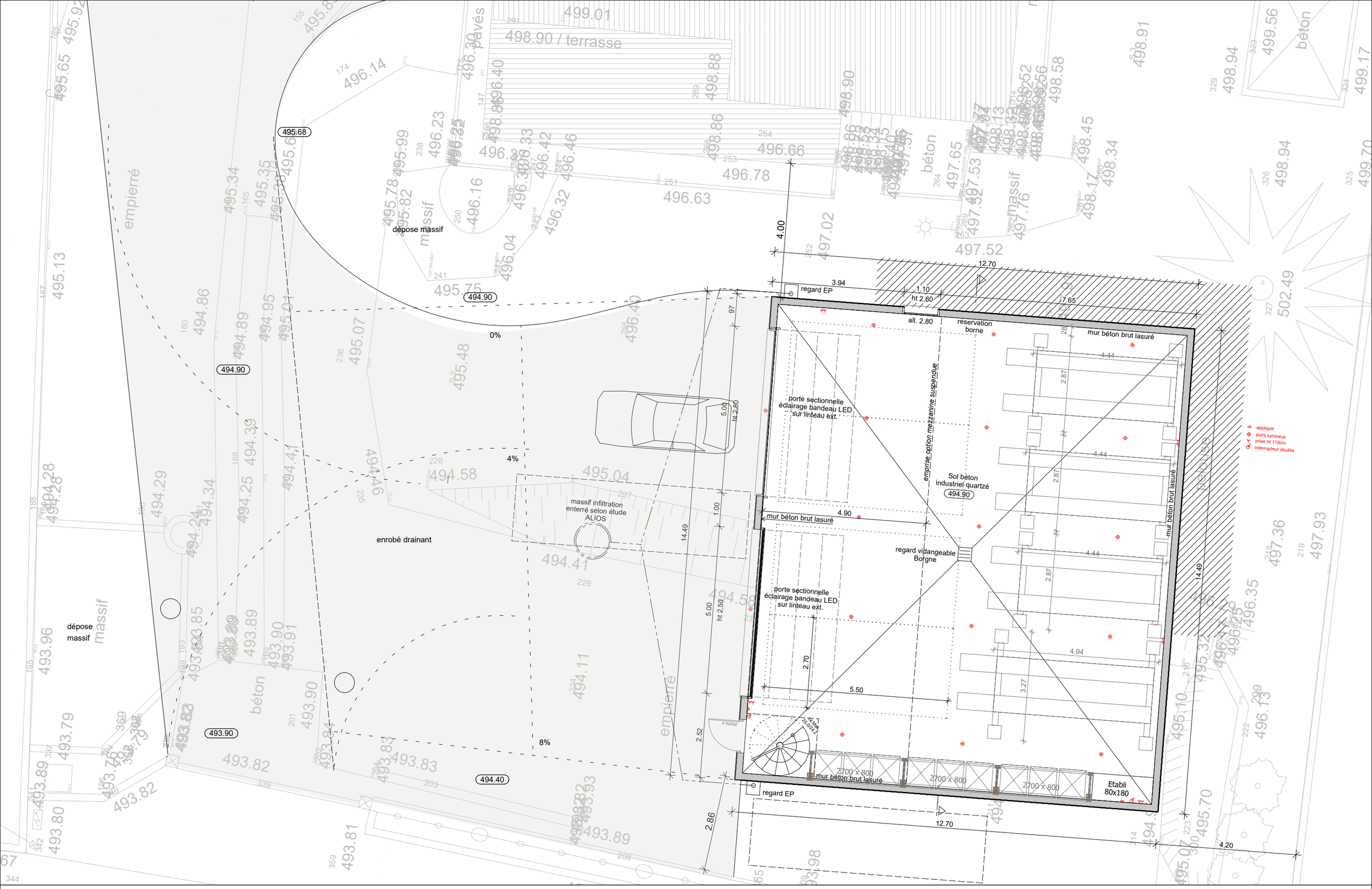

Atelier d'Architecture
Jean-François BENOIT
www.benoit-architecte.fr

- Dans tous les cas de cette étude de faisabilité, l'architecte conserve la propriété intellectuelle et artistique de son œuvre, conformément aux articles L111-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- Etude de faisabilité conforme au PLUi en vigueur sous reserve d'échange et de concertation avec le service urbanisme de la CCBV et de ville d'Apprieu

Projet de restructuration et d'extension d'une maison d'habitation existante sur la commune d'APPRIEU
Parcelle AE n°540

PROJET
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

Ech : 1/100

PRO
A-22-07-03

Date : 16/05/2023